Conseil central de la section G
PHARMACIENS BIOLOGISTES

Dr Mathieu KUENTZ
Biologiste médical-Praticien Hospitalier
Chef de service-Président de la CME – CH Henri Mondor d'Aurillac
Président de la CMG-GHT Cantal
Membre du Conseil Central, section G de l'Ordre National des Pharmaciens
Ancien membre du CA du SJBM
Ancien Vice-Président Biologie médiale de la FNSIP

Dr Andrée-Carole Poupon
Biologiste médical-Praticien Hospitalier
Contractuel – CH de Gonesse
Past-présidente du SNBH et du CNBH
Médiateur interrégional des relations professionnelles en établissement de santé, social et médico-social

Dr Michael Pérès
Biologiste médical-Praticien Hospitalier
CHRU de Nancy - Hôpitaux de Brabois

Dr Christelle Hamon
Biologiste médical-Praticien Hospitalier
Grand Hôpital de l'Est Francilien – site de Marne la Vallée

Chères consœurs, chers confrères,

Notre quadrinôme souhaite porter la voix de notre profession au sein de la section G du Conseil National de l'Ordre des Pharmaciens pour défendre les valeurs qui nous unissent et relever les défis qui nous attendent.

L'indépendance professionnelle, la compétence et l'honneur de la profession constituent les missions fondamentales de l'Ordre. Notre équipe s'engage à préserver ces piliers essentiels, en veillant au maintien d'un haut niveau d'expertise et d'innovation, gages de la qualité de notre exercice et de la confiance de nos patients.

La biologie médicale praticienne est au cœur du parcours de soins.

L'expertise technique et médicale dans l'interprétation contextuelle des résultats, le rôle de conseil auprès des prescripteurs et la relation privilégiée avec les patients font des biologistes médicaux des acteurs essentiels de la santé publique.

Nous défendrons activement cette double mission, médicale et humaine, pour une meilleure reconnaissance de la valeur ajoutée de notre profession

Nous porterons au sein de l'Ordre des Pharmaciens la voie d'une qualité au service des patients et de la Santé Publique.

Nous défendrons l'exercice de la profession libéral et hospitalier, et la complémentarité public-privé.

Le financement de la biologie médicale doit être repensé pour répondre aux enjeux de santé publique de demain, en garantissant l'accès à une biologie médicale de qualité sur l'ensemble du territoire et en valorisant pleinement le rôle du biologiste médical dans la prévention et le suivi des pathologies tant dans l'exercice libéral qu'hospitalier.

Cette candidature porte la vision d'une biologie médicale moderne, accessible et performante, au service de la santé publique, des patients et des prescripteurs.